

# Le rôle et les responsabilités des membres du conseil d'administration

## Le président

Le président exerce deux rôles principaux :

- Facilitateur : il gère les rencontres de l'association de parents; il aide l'association à être plus efficace et les membres à travailler en équipe; il s'assure que les dossiers reçoivent un suivi approprié.
- Porte-parole : il représente les intérêts des parents et agit à titre de porte-parole auprès des instances concernées.

**Ses principales responsabilités sont :**

- Préparer l'ordre du jour des rencontres de l'association
- Présider les rencontres : veiller à ce que les réunions se déroulent dans un climat d'ordre et de respect,

selon des règles de conduite et de discussion connues et acceptées de tous

- Signer les procès-verbaux
- Assurer la circulation de l'information
- Déléguer les tâches et s'assurer que les suivis y seront apportés
- Favoriser la participation de tous à la prise de décision
- Coordonner les activités de l'association
- Soutenir le fonctionnement des sous-comités
- Assurer l'orientation et la formation des nouveaux membres du conseil d'administration
- Contrôler les rapports financiers
- Représenter l'association auprès des différents partenaires en éducation

## Le vice-président

Le vice-président est la personne désignée pour prendre la direction de l'association en l'absence du président. Il est souhaitable que le vice-président ne se limite pas à ce rôle de substitut. L'efficacité du travail demande un bon partage des tâches entre président et vice-président.

**Ses principales responsabilités sont :**

- Collaborer avec le président et alléger ses tâches
- Assumer les fonctions du président en son absence
- Au besoin, être responsable des sous-comités de travail

## Le trésorier

Le trésorier administre les fonds de l'association de parents. Il est responsable de tous les aspects financiers.

**Ses principales responsabilités sont :**

- Tenir à jour la comptabilité
- Informer les membres sur l'état des revenus et des dépenses lors des rencontres de l'association
- S'assurer du respect des procédures comptables de l'association
- Préparer les prévisions budgétaires

## **Le secrétaire**

Le secrétaire est le bras droit du président.

### **Ses principales responsabilités sont :**

- Rédiger et distribuer aux membres les convocations et l'ordre du jour des rencontres
- Rédiger les procès-verbaux des rencontres de l'association
- Signer les procès-verbaux
- Conserver les documents officiels de l'association et toute autre documentation pertinente (statuts et règlements, procès-verbaux, correspondance, etc.)
- Rédiger la correspondance et les documents officiels

## **Les conseillers**

Les conseillers ajoutent de la valeur au conseil d'administration en participant aux prises de décisions. Ils peuvent également être responsables d'un dossier particulier.

### **Leurs principales responsabilités sont :**

- Participer aux discussions du conseil et, le cas échéant, formuler des recommandations
- Être responsables de certaines tâches ou de dossiers spécifiques
- Présider, le cas échéant, un sous-comité de travail